

28 nov 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 novembre 2021

Infrabel : subvention complémentaire pour les actions en faveur de la gestion écologique des accotements ferroviaires

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal en vue d'octroyer à Infrabel une subvention complémentaire pour financer des actions de réduction de l'utilisation des pesticides et de gestion écologique des accotements ferroviaires.

Le projet prévoit de verser à Infrabel une compensation complémentaire de 2 109 000 euros, pour financer ces actions prévues et en cours en 2021. Cette subvention complémentaire s'inscrit dans le cadre des règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB - Subvention complémentaire au profit d'Infrabel pour financer des actions sur la réduction de l'utilisation des pesticides et sur la gestion écologique des accotements ferroviaires

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be